

Le Mot
de la Présidente
de la

CAVP

RETRAITE DES PHARMACIENS LIBÉRAUX

Janvier 2019

© B. Runtz / CAVP



« Défendre les intérêts des pharmaciens libéraux en conservant leur régime professionnel, visionnaire, solide et équilibré durablement : la CAVP se mobilise pour vous ! »

2019, une année décisive

Chères Consœurs, chers Confrères,

L'année qui s'annonce sera décisive pour l'avenir de nos régimes de retraite et plus particulièrement pour celui de notre régime complémentaire par capitalisation.

Face à la réforme systémique engagée par le Gouvernement, nous mettons tout en œuvre pour défendre vos intérêts, promouvoir notre modèle qui associe répartition et capitalisation, mais aussi pour faire entendre votre voix auprès de la puissance publique.

À cet égard, les résultats de l'enquête à laquelle vous avez répondu en octobre et novembre derniers sont riches d'enseignements :

- *vous êtes 72 % à penser qu'une réforme des retraites n'est pas nécessaire à la profession et 77 % à estimer que, compte tenu de votre activité professionnelle, un régime unique ne peut répondre à l'ensemble de vos attentes,*
- *vous êtes 90 % à considérer que votre retraite doit être pilotée par la profession et 92 % à affirmer que la gouvernance de votre régime doit être du ressort de votre profession,*
- *vous mentionnez en point fort numéro un de votre retraite professionnelle le fait que celle-ci comporte un volet obligatoire géré par capitalisation,*
- *vous êtes, enfin, 93 % à souhaiter que le futur système de retraite préserve les spécificités de votre régime professionnel de retraite.*

Aussi, nous allons poursuivre nos actions pour que soit maintenu, de façon obligatoire, notre régime professionnel complémentaire par capitalisation. Pour ce faire, nous devons être unis et mobilisés et je sais pouvoir compter sur vous comme sur les organisations professionnelles qui vous représentent.

Dans le contexte social et économique difficile que nous traversons, le Conseil d'administration a pris des mesures dont je souhaite vous informer directement :

- le régime invalidité-décès bénéficiant de réserves qui devraient progresser jusqu'en 2040, les administrateurs ont voté à l'unanimité le gel de la cotisation pour 2019 et 2020 et une revalorisation annuelle de 5 % de l'allocation pour 2019 et 2020, afin d'améliorer le pouvoir d'achat des bénéficiaires du régime,*
- pour ce qui est du régime complémentaire par répartition, les administrateurs ont voté à l'unanimité, pour 2019, une revalorisation de l'allocation de 2 % et une augmentation de la cotisation de 2 %,*
- et, à une très large majorité, la performance distribuée dans le régime complémentaire par capitalisation a été fixée à 2 % pour 2018.*

Enfin, comme vous en avez été informés par nos soins, la CAVP a refondu son site Internet notamment pour vous permettre de réaliser des démarches en ligne. En activant votre compte personnel vous pourrez accéder à ces nouveaux services et à l'ensemble des documents mis à votre disposition. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques pour que nous puissions faire évoluer ce site en fonction de vos besoins.

Je vous souhaite à toutes et à tous une belle et heureuse année 2019 pour vous-même et pour vos proches.

Bien confraternellement,

*Monique DURAND
Présidente*

POUR NOUS JOINDRE

CAVP
45, rue de Caumartin
75441 Paris Cedex 09
Tél. : 01 42 66 90 37
Fax : 01 42 66 25 50
Courriel : cavp@cavp.fr

www.cavp.fr

